



Hébergement de Stabilisation

Femmes Familles

Bilan d'activité 2025

SIÈGE SOCIAL
Association Le Lien
2 rue Lataste - 33500 Libourne
Tél. 05 57 51 19 25

Mail : contact@assolelien.fr
Site internet : <https://assolelien.fr/>
SIRET : 352 096 549 000 22

INTRODUCTION

56 places d'hébergement au 31/12/2025 réparties de la manière suivante :

- 12 à Coutras,
- 4 à Castillon la Bataille,
- 34 à Libourne,
- 6 à Sainte Foy La Grande.

Le taux d'occupation sur l'année est de **105 %**

Une maîtresse de maison, une monitrice éducatrice et deux éducatrices sont en charge de l'accueil et de l'accompagnement des familles.

Nombre de nuitées réalisées : **21511**

Durée moyenne de séjour des personnes
présentes au 31/12/2025 : **7,5 mois**

Nombre de personnes hébergées : **134**

Nombre de personnes sorties : **74**

LE DISPOSITIF

Les bénéficiaires

Ménage avec ou sans enfant (s), en situation d'urgence, de perte de logement ou d'hébergement, de violences intrafamiliales ...

L'admission

- Orientation via le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation – 115
- Accueil contractualisé pour 3 mois, renouvelable sous conditions.

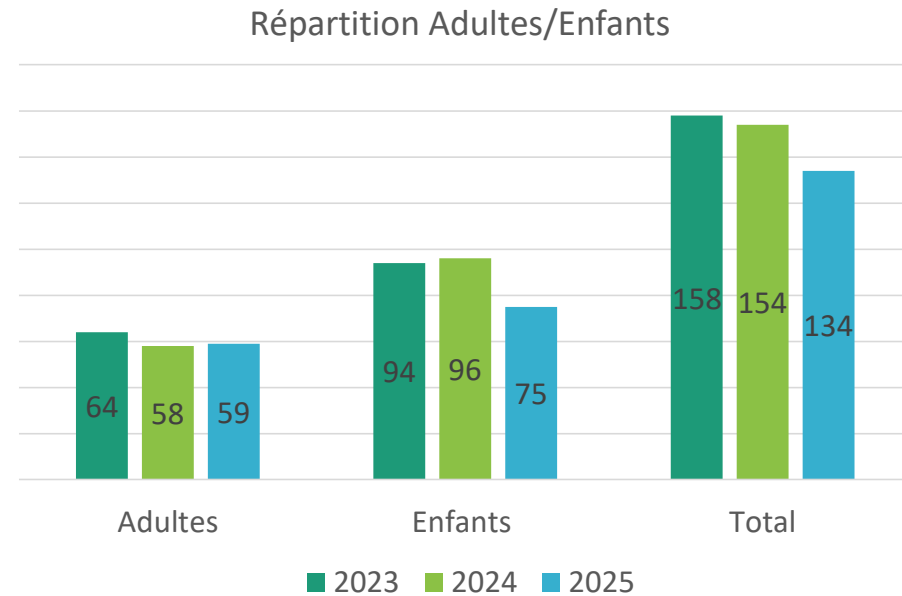
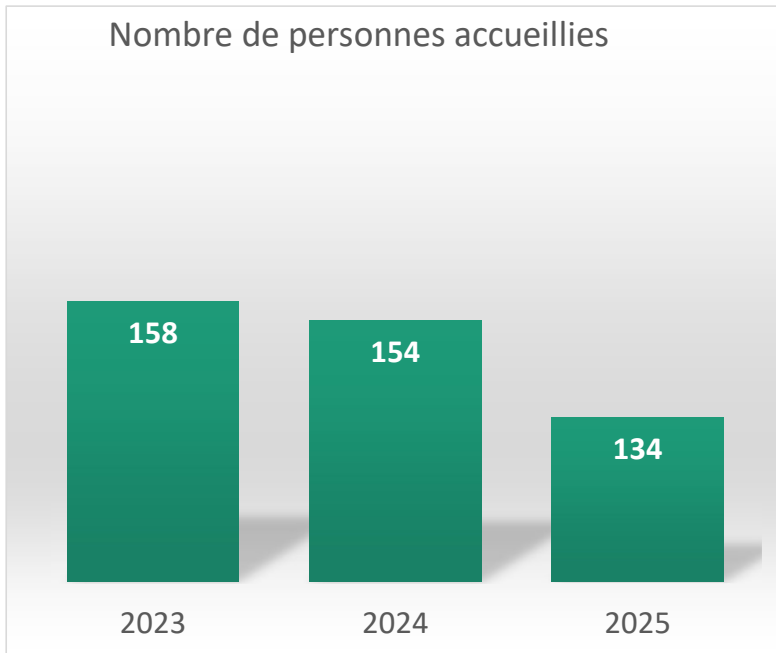
Les missions et prestations

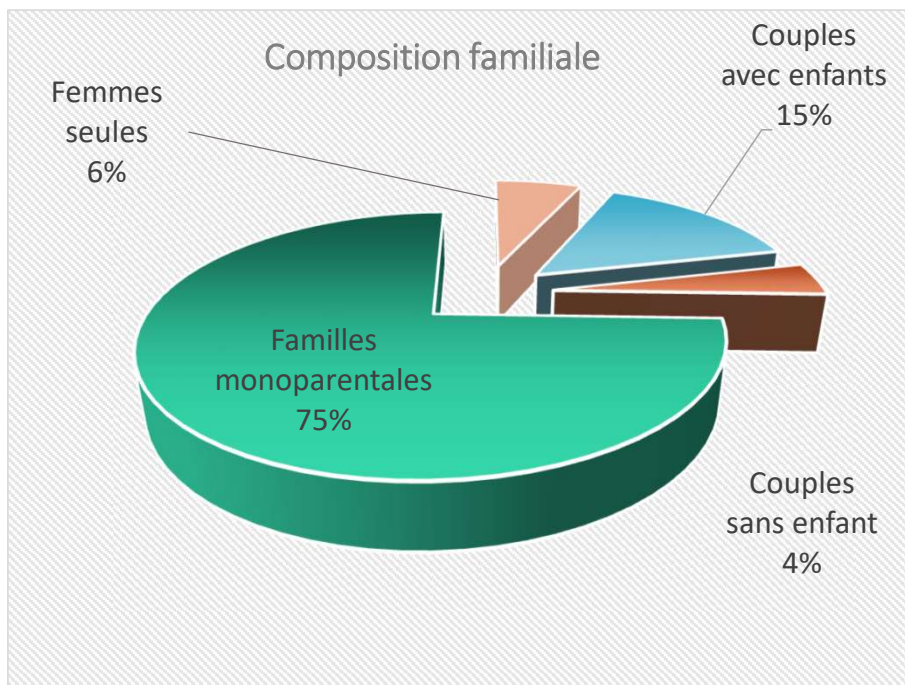
- Mettre à l'abri les familles en situation d'urgence ;
- Accompagner la personne à se mobiliser dans la réalisation de ses démarches ;
- Veiller à la sécurité et au bien-être des enfants ;
- Médiatiser les relations entre co-hébergés ;
- S'assurer que les besoins de première nécessité soient satisfaits pour les personnes accueillies ;
- Favoriser l'accès aux droits et aux soins, en partenariat avec le référent social ;
- Travailler en lien avec le prescripteur et le ménage, autour d'une solution de relogement ou d'hébergement adapté.

L'hébergement est proposé en co-hébergement ou en logement individuel, au sein de résidences situées sur le territoire du Libournais. Les logements sont équipés.

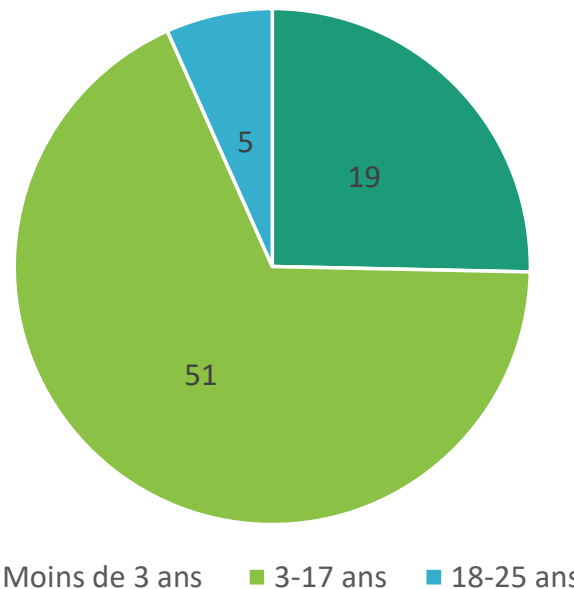
CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES

En 2025, 134 personnes ont été hébergées sur l'ensemble des sites (Arveyres, Coutras, Libourne, Castillon, Sainte Foy La Grande), 59 adultes et 75 enfants (dont 24 âgés de 3 ans et moins). Ce qui correspond à l'accueil de 47 ménages (comme l'année passée).





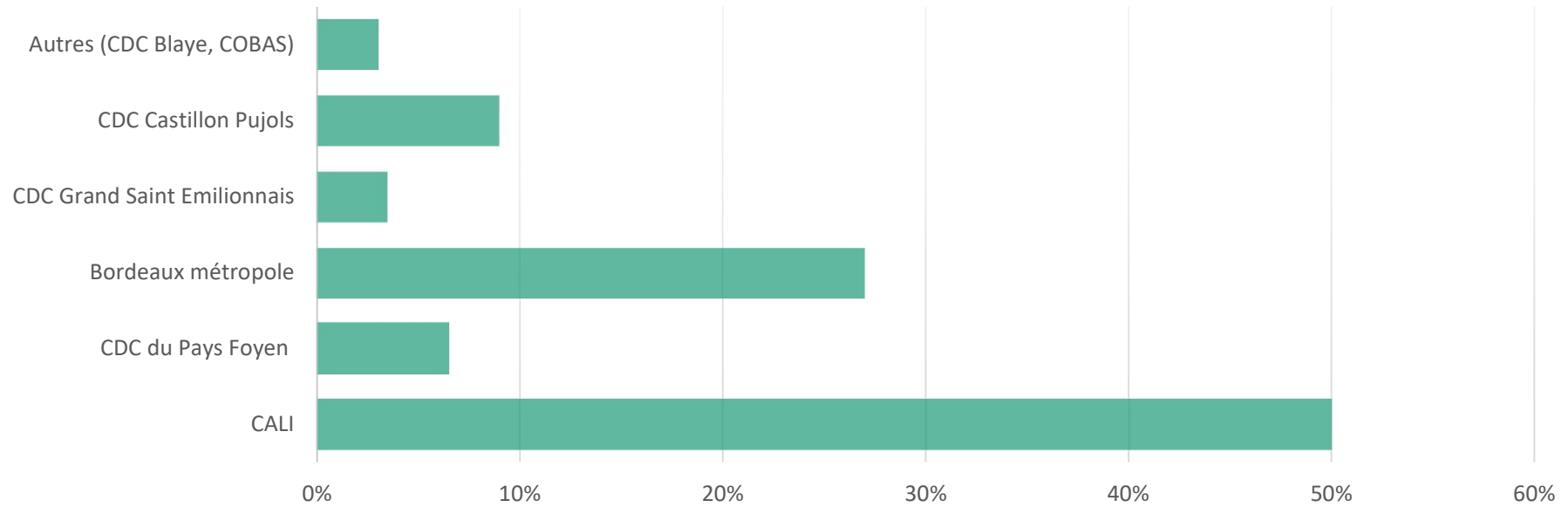
Répartition par âge des enfants



72 % des ménages hébergés sont des femmes seules avec leur(s) enfant(s). **Les membres des 2 couples hébergés sans enfant sont âgés de 20 ans et 22 ans. 59 % des personnes accompagnées ont moins de 21 ans. Des contrats jeunes majeurs sont travaillés avec les MDS.** 25% des enfants accueillis ont moins de 3 ans. 67 % des personnes hébergées ont moins de 25 ans. La moyenne d'âge est de 20 ans. Les travailleurs sociaux et la maîtresse de maison effectuent tout un travail d'observation et de soutien à la parentalité en lien avec les partenaires (Assistants de Service Social du Département, Protection Maternelle et Infantile (PMI), Educateurs spécialisés référents en Protection de l'enfance, Technicien d'Intervention Social et Familial ...) sans se substituer au droit commun.

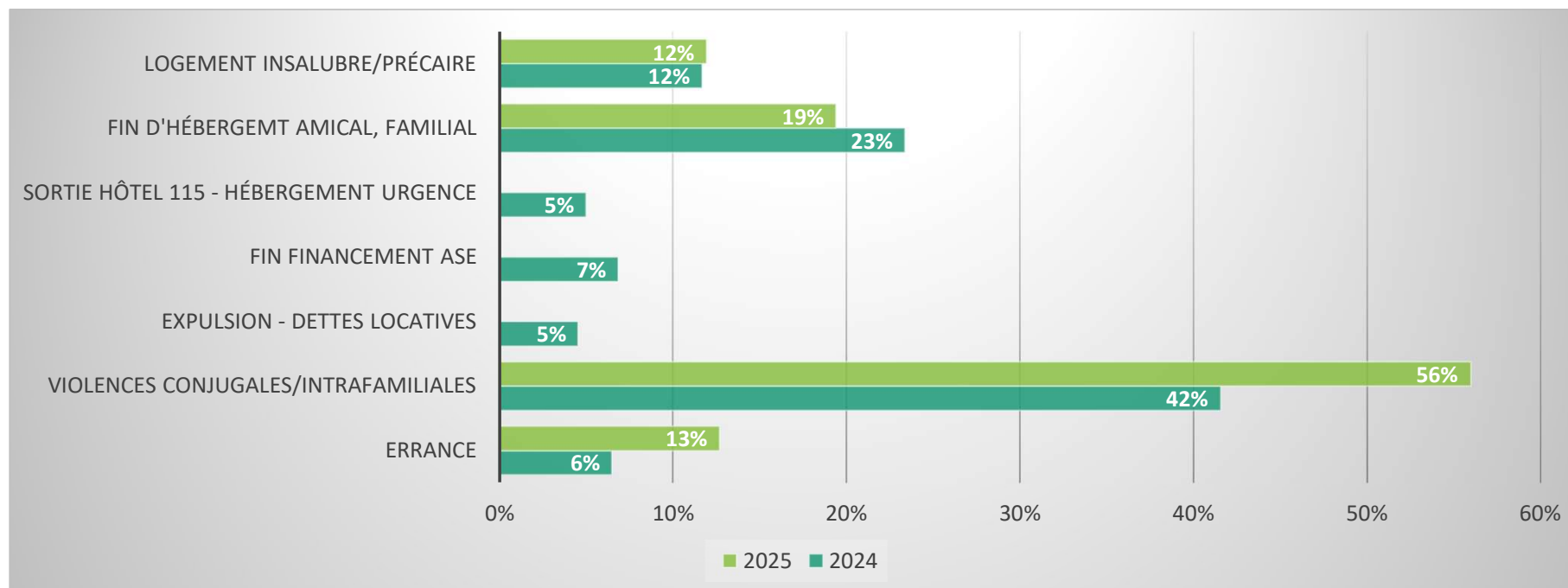
ORIENTATIONS

Les ménages sont tous orientés via le SIAO urgence.



La grande majorité des ménages est issue du territoire du Grand Libournais 69% en 2025. La moitié est originaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais.

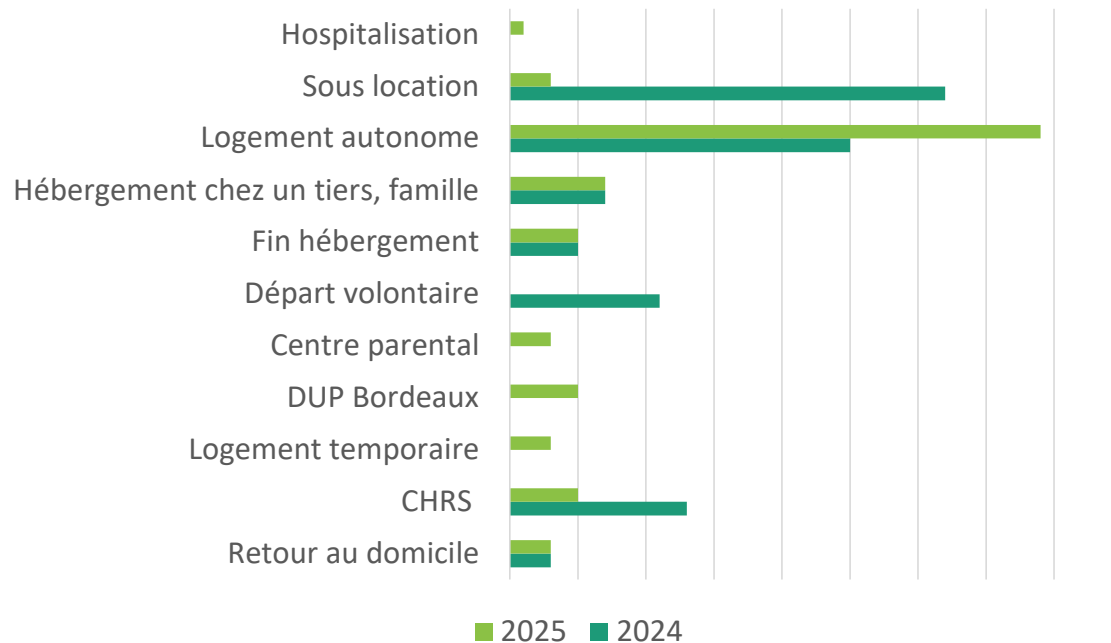
MOTIFS D'ENTRÉE



En 2024, 42 % des personnes hébergées ont été accueillies à la suite de **violences conjugales/intrafamiliales**, soit 24 femmes et 40 enfants, en hausse de 30 % par rapport à l'année précédente. En 2025, cette part atteint **56 %, avec 28 femmes et 47 enfants**, représentant une nouvelle augmentation de 17%. Ces données soulignent la nécessité : de renforcer l'accompagnement spécialisé (psychologique, juridique, éducatif), d'adapter les modalités d'accueil pour les femmes et enfants traumatisés, et de développer/maintenir les partenariats avec les acteurs de la protection, de la justice et du soin.

LES SORTIES

En 2025, 27 ménages sont sortis du service stabilisation soit 74 personnes.



- 53 % des personnes sont sorties en logement autonome (soit une hausse de 56 % par rapport à 2024)
- 4 % en sous location à Bordeaux (33 % en 2024)
- 7 % en CHRS insertion
- 4 % en logement temporaire
- 7% en DUP à Bordeaux
- 1 famille est sortie en centre parental

Constat : baisse significative des orientations vers les dispositifs de sous location et CHRS insertion

LES SORTIES

La durée de séjour moyenne est de 250 jours soit 8,3 mois, et varie entre 2 et 578 jours. Une légère augmentation par rapport à 2024 (+10%).

La famille hébergée 834 jours est partie en logement autonome suite un Contingent prioritaire. Le délai d'attribution avec le CP a été de plusieurs mois (CP déposé en février 2023 – Madame relogée en janvier 2025).

22 % des séjours durent moins de 3 mois.

33 % des séjours sont inférieurs à 6 mois.

33 % entre 6 et 12 mois.

11 % plus de 12 mois.

Les durées de séjour en stabilisation sont étroitement liées à la fluidité des dispositifs d'insertion et au délai de relogement via le CP.

L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ

Les ménages accueillis bénéficient d'un accompagnement individualisé destiné à favoriser leur autonomie et leur insertion.

Celui-ci comprend :

- Un appui administratif et juridique : aide dans les démarches liées aux droits sociaux (RSA, sécurité sociale, logement, etc.).
- Un accès facilité aux soins : orientation vers les professionnels de santé du territoire, notamment vers la PASS (partenaire privilégié).
- Un soutien psychologique : mise en relation avec les services de santé mentale lorsque la situation le nécessite.
- Un suivi personnalisé : entretiens réguliers avec un travailleur social pour co-construire un projet personnalisé.
- Un accompagnement des familles : accueil spécifique avec des dispositifs pour les enfants (scolarisation, activités de loisirs).
- Un accompagnement vers l'emploi : chaque adulte rencontre la Conseillère en Insertion Professionnelle de l'association afin d'évaluer sa situation et d'être orienté vers les partenaires locaux (France Travail, Missions Locales), ainsi que vers des formations adaptées.
- Un soutien à la mobilité : recherche de solutions pour faciliter l'accès aux lieux de travail ou de formation.

Des réunions d'expression sont organisées tous les trimestres pour recueillir les besoins et propositions des résidents.

L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ

Parole à l'équipe

Au cours de l'année, nous avons accueilli plusieurs familles orientées depuis le secteur de la métropole bordelaise. Toutes n'en étaient pas originaires et, pour certaines, Bordeaux ne constituait qu'un lieu d'hébergement temporaire avant leur arrivée sur notre territoire. Nous avons constaté que ces familles rencontrent des difficultés importantes à s'inscrire dans un territoire qu'elles ne connaissent pas et qu'elles n'investissent que très partiellement. Plusieurs situations illustrent ces constats : une famille a effectué quotidiennement, durant neuf mois, des allers-retours entre Coutras et Cenon afin de maintenir la scolarisation des enfants et les réseaux de la mère. Une autre, non véhiculée, a été accueillie pendant onze mois à Sainte-Foy-la-Grande alors que plusieurs membres de la famille devaient se rendre régulièrement à Bordeaux pour des soins médicaux.

Ces orientations hors secteur complexifient l'accompagnement : éloignement des référents, difficultés de coordination, et difficulté d'adhésion des familles aux propositions faites sur place. Elles interrogent la cohérence des choix d'orientation, qui prennent insuffisamment en compte les contraintes personnelles des ménages.

Nous avons également accompagné des familles issues de la communauté des gens du voyage. L'intervention a porté prioritairement sur l'appropriation des obligations liées au logement (statut de locataire, règles de voisinage). Malgré un investissement soutenu de l'équipe, les habitudes de fonctionnement demeurent très ancrées, ce qui interroge la capacité de certaines familles à se maintenir durablement dans un logement ordinaire.

Enfin, une situation a mis en lumière les limites du dispositif d'orientation : celle d'une personne dont la problématique de santé n'avait pas été évaluée à sa juste mesure. Accueillie dans un cadre adapté à des personnes autonomes, elle s'est retrouvée en situation de vulnérabilité. Une réorientation vers des services médicaux spécialisés a été nécessaire afin de garantir sa sécurité. Cette situation a toutefois permis la mise en place d'une réflexion partenariale, animée notamment par le SAMSAH, dont l'expertise a enrichi notre analyse et souligné l'intérêt d'une coopération inter-institutionnelle renforcée.

LES AXES D'ACCOMPAGNEMENT À DÉVELOPPER

1. Prendre en compte l'ancrage territorial réel des familles

Adapter l'accompagnement aux lieux de vie effectifs des personnes (scolarité, soins, réseaux, repères).

- Évaluer dès l'entrée le territoire réellement investi par la famille.
- Favoriser, quand c'est possible, des orientations cohérentes avec leurs lieux de ressources (écoles, santé, proches).

2. Renforcer la coordination avec les référents orienteurs éloignés

Développer un travail partenarial renforcé à distance.

- Mettre en place des temps de concertation réguliers (visio, points écrits).
- Clarifier les rôles entre référents extérieurs et équipe sur site.

3. Travailler l'adhésion des familles à l'accompagnement proposé

Ne pas seulement proposer, mais co-construire.

- Partir des priorités exprimées par la famille.
- Donner du sens aux démarches pour favoriser l'appropriation.

4. Adapter l'accompagnement aux spécificités culturelles et aux modes de vie

Notamment pour les familles issues de la communauté des gens du voyage.

- S'appuyer sur leurs repères sans nier les exigences du logement ordinaire.
- Travailler progressivement les règles de voisinage et les obligations de locataire.

5. Renforcer l'évaluation globale à l'entrée dans le dispositif

Notamment sur les dimensions santé, autonomie, mobilité.

- Mettre en place une évaluation pluridisciplinaire dès l'orientation.
- Repérer les besoins en étayage médico-social en amont.

L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ

6. Développer des liens formalisés avec les acteurs de santé et du médico-social

Anticiper les situations de vulnérabilité.

- Consolider les partenariats avec le SAMSAH, CMP, CCAS, etc.
- Faciliter les réorientations quand le cadre d'accueil n'est pas adapté.

7. Soutenir l'autonomie réelle, pas seulement administrative

Autonomie = capacité à vivre sans danger.

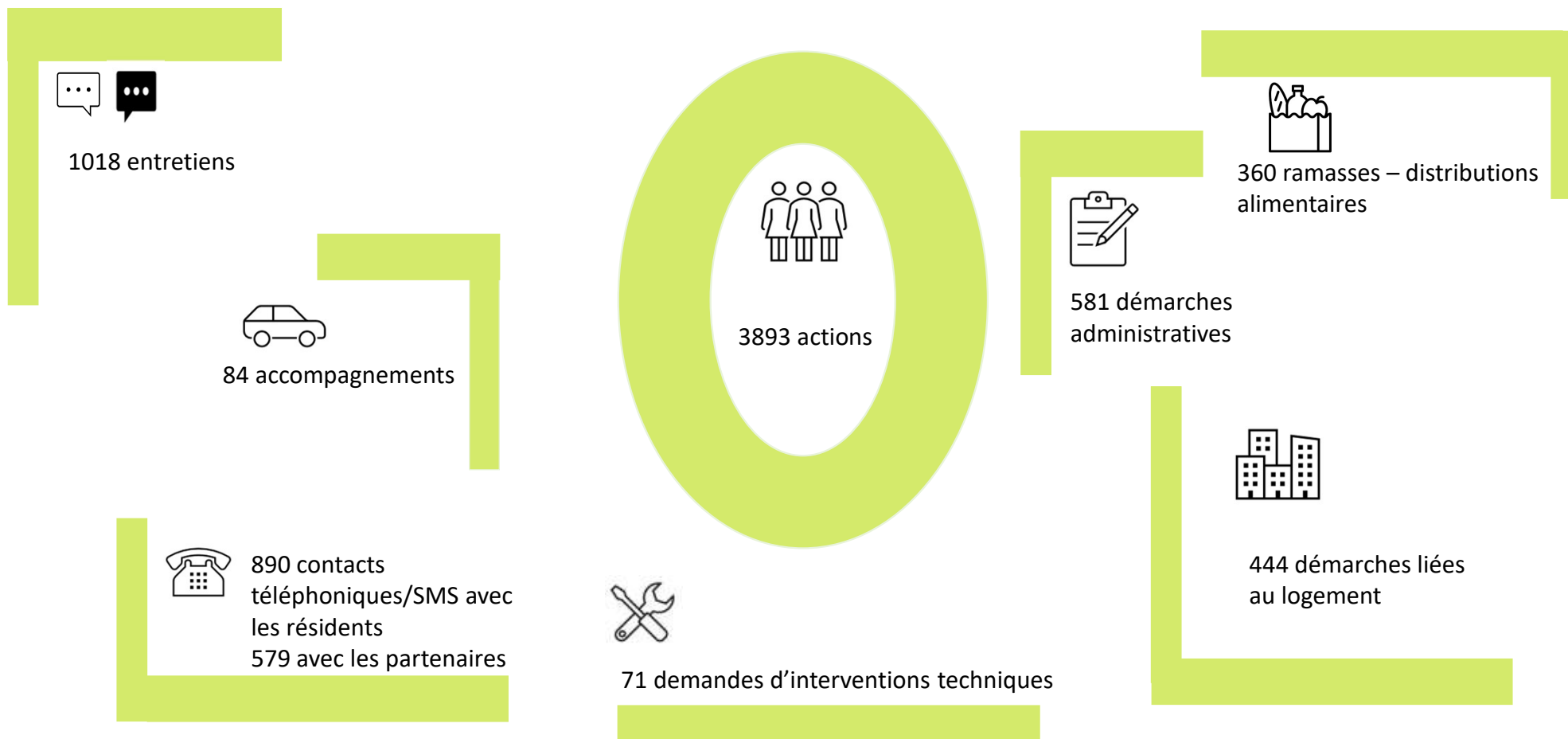
- Adapter les objectifs à la réalité des capacités de la personne.
- Ne pas confondre autonomie théorique et autonomie fonctionnelle.

8. Mieux articuler exigences institutionnelles et bientraitance

Faire entendre les contraintes des familles dans les logiques d'orientation.

- Porter ces constats dans les instances (réunions partenariales, bilans).
- Défendre une approche centrée sur la personne et son parcours.

LES CHIFFRES-CLÉS 2025



Focus : l'accueil des femmes victimes de violences conjugales

L'association Le Lien est un acteur incontournable du territoire du Grand Libournais de l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales. On entend par violences conjugales, les violences qui s'exercent à l'encontre d'un conjoint ou concubin. Il peut s'agir de violences psychologiques (mots blessants, insultes, menaces ...), physiques (coups, blessures), sexuelles (actes et pratiques imposés ...), économiques, administratives, matérielles ... Les enfants témoins de ces violences sont eux aussi considérés comme des victimes.

En 2023, 30 % des familles accueillies sur le dispositif de stabilisation sont des femmes victimes de violences. En 2024, elles représentent 40 %. En 2025, nous arrivons à 56%.

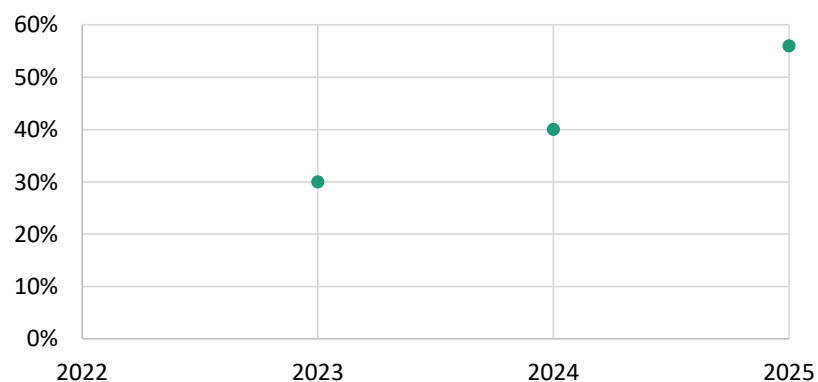
28 femmes victimes de violences conjugales
47 enfants soit au total **75 personnes**

Moyenne d'âge des femmes : 37 ans
Moyenne d'âge des enfants : 7,5 ans



17 % de personnes victimes accueillies en plus en 2025

Evolution de la proportion de l'accueil des familles victimes de violences



Bilan d'activité 2025 Stabilisation Femmes-Familles



Focus : l'accueil des femmes victimes de violences conjugales

L'accompagnement des femmes et des enfants victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

Au cours de l'année écoulée, les travailleurs sociaux ont assuré un accompagnement auprès des femmes et des enfants victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

Cette mission, au cœur de nos priorités, vise à garantir la sécurité des personnes, favoriser leur reconstruction et soutenir leur accès aux droits. L'intervention des professionnels s'est articulée autour de plusieurs axes complémentaires.

En premier lieu, l'accueil et l'écoute ont constitué une étape essentielle. Les travailleurs sociaux ont offert un espace sécurisant permettant aux victimes de s'exprimer librement, de mettre des mots sur leur vécu et d'être reconnues dans leur statut de victimes.

Ensuite, une évaluation globale de la situation a été menée afin d'identifier les besoins spécifiques de chaque personne : protection, hébergement, accompagnement psychologique, démarches juridiques, insertion sociale et professionnelle. Cette évaluation a permis de co-construire avec les personnes accompagnées un projet d'accompagnement individualisé. Un travail partenarial étroit a été développé tout au long de l'accompagnement. Les équipes ont collaboré activement avec les psychologues pour assurer un soutien thérapeutique adapté aux femmes et aux enfants. Les liens avec la PMI ont permis un suivi attentif des jeunes enfants et de la parentalité, notamment dans les situations à risques. Les assistantes sociales du Département ont été associées afin de coordonner les démarches administratives, l'accès aux droits et les mesures de protection. Par ailleurs, les éducateurs de l'AEMO ont joué un rôle essentiel dans l'accompagnement éducatif des enfants et le soutien à la dynamique familiale lorsque cela était possible. Ce travail en réseau avec l'ensemble des partenaires a favorisé une prise en charge globale, cohérente et sécurisante pour les victimes. Concernant les enfants exposés aux violences intrafamiliales, une attention particulière a été portée à leur protection et à leur accompagnement. Les travailleurs sociaux ont veillé à repérer les impacts psychologiques et éducatifs de ces situations, à soutenir les liens sécurisants et à faciliter l'accès à un suivi adapté.

Enfin, l'action des équipes s'est inscrite dans une dynamique de prévention et de sensibilisation. Des actions collectives ont été menées afin de mieux repérer les situations de violences, informer sur les droits et renforcer les capacités d'agir des personnes concernées. Ainsi, par leur engagement, leur écoute et leur expertise, les travailleurs sociaux, en lien étroit avec leurs partenaires, ont contribué de manière déterminante à la protection des victimes, à la reconstruction des parcours de vie et à la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.



LES MOMENTS FORTS 2025

Les Moments forts 2025



Les Moments forts 2025



ÇA BOUGE AU LIEN !

Novembre 2025

Jeudi 06 HALLOWEEN 14H - 17H Coordonnées : 06 88 88 20 54	Jeudi 06 PÉTANQUE 14H - 17H Coordonnées : 06 88 22 31 40
Vendredi 07 SPORT 9H - 10H30 Coordonnées : 07 00 00 20 40	Mardi 12 BOUGE TON CORPS! 11H - 12H30 Coordonnées : 06 88 88 20 54
Vendredi 14 FILS ET FICELLES 10H30 - 12H30 Coordonnées : 07 00 00 20 40	Vendredi 14 SPORT 9H - 10H30 Coordonnées : 06 88 22 31 40
Mardi 19 ATELIER CRÉATIF 14H - 16H30 Coordonnées : 07 00 00 20 40	Mardi 19 SPORT 9H - 10H30 Coordonnées : 07 00 00 20 40

INSCRIPTIONS PAR TÉLÉPHONE 48H AVANT



Bilan d'activité 2025 Stabilisation Femmes-Familles